

La mondialisation offre de grandes possibilités pour le progrès de nos pays et ouvre de nouveaux domaines de coopération pour la communauté de l'hémisphère. Cependant, elle peut également aggraver les différences entre les pays et au sein de nos sociétés. Fermement décidés à profiter de ses avantages et à faire face à ses défis, nous apporterons une attention particulière aux pays et aux groupes sociaux les plus vulnérables de notre hémisphère.

L'éducation constitue le facteur décisif du développement politique, social, culturel et économique de nos peuples. Nous nous engageons à faciliter l'accès de tous les habitants des Amériques à l'école maternelle et à l'éducation primaire, secondaire et supérieure, et nous ferons de l'apprentissage un processus permanent. Nous mettrons la science et la technologie au service de l'éducation afin de repousser les frontières du savoir et d'aider les enseignants à développer au maximum leurs capacités. Le Plan d'action qui accompagne cette Déclaration définit les objectifs et les buts que nous voulons atteindre et les actions par lesquelles nous entendons y arriver. Pour atteindre nos buts dans les délais convenus, nous réaffirmons notre engagement à investir des ressources plus importantes dans ce domaine vital et à encourager la société civile à participer au développement de l'éducation.

Les décisions prises par nos ministres de l'éducation à la Conférence de Mérida, au Mexique, en février dernier, répondent à notre volonté de promouvoir des initiatives conjointes et précises, destinées à améliorer l'accès à une éducation de qualité, de manière équitable, pertinente et efficace. Pour consolider nos résolutions et en assurer la continuité, nous avons appelé à la tenue d'une nouvelle conférence, à Brasilia, au Brésil, en juillet prochain.

Aujourd'hui, nous chargeons nos ministres responsables du commerce d'entamer les négociations sur la ZLEA, conformément à la Déclaration ministérielle de San José de mars 1998. Nous réaffirmons notre volonté de conclure ces négociations au plus tard en 2005, et de faire des progrès concrets avant la fin du siècle. L'accord sur la ZLEA devra être équilibré, intégral et conforme à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et il constituera un engagement unique.

Nous avons considéré avec satisfaction les travaux préparatoires réalisés depuis trois ans par les ministres responsables du commerce, lesquels ont renforcé nos politiques commerciales, favorisé la compréhension de nos objectifs économiques et facilité le dialogue entre les pays participants. Nous apprécions la contribution non négligeable de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), dans leur rôle de Comité tripartite.

Le processus de négociation de la ZLEA sera transparent et tiendra compte des différences en ce qui concerne les niveaux de développement et les tailles respectives des économies des Amériques, afin que tous les pays puissent y participer pleinement. Nous encourageons tous les secteurs de la société civile à participer et à contribuer au processus d'une manière constructive, par le biais de nos mécanismes respectifs de dialogue et de consultation, et en se prévalant du mécanisme créé dans le cadre du